

## Session de Février 1946

L'an mil neuf cent quarante six, le vingt quatre février à quatorze heures, le Conseil municipal de la commune de Bombyres dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M<sup>e</sup> Gacix Aimé, maire

Etaient présents: M<sup>e</sup> Allauz Jean Louis - Campot Joseph -  
Peynet Lucien - Faure Edouard - Mazie René - Philippot  
Emile - Faure Hyppolite - Shourier Frédéric - Bouyer Joseph  
et Gervais Aimé, Président.

Absent: néant.

Assistance médicale gratuite: Sur la proposition du  
Président, M<sup>e</sup> Gervais Léon a été admis à l'unanimité  
pour soins gratuits à l'hôpital d'Angoulême.

Proposition d'un cantonnier communal: Sur la proposition  
du Président et Maire, un cantonnier communal a été  
demandé pour exécuter les travaux de la Commune, chemins  
communaux et autres, ainsi que l'entretien du cimetière. Ce  
travail sera assuré trois jours par semaine pendant  
huit mois de l'année, et comprend également la fonction  
de Cambuse Afficheur pendant toute l'année.

Cette demande a été approuvée à l'unanimité et mise  
en délibéré à une prochaine réunion à laquelle sera  
fixé le nom et l'engagement de l'intéressé ainsi que le  
prix.

Salaire du Secrétaire de l'aire: D'après la démission de  
M<sup>e</sup> Degorce Anna et sur la proposition de M<sup>e</sup> Gervais  
Aimé, Maire et Président, M<sup>e</sup> Gouïdo Ida a été nommée  
à l'unanimité en remplacement. Et ce même jour le  
traitement de Secrétaire de l'Aire, fixé antérieurement à  
huit mille francs (8000) a été porté à la somme de seize  
mille francs (16 000), ce qui fait une augmentation de  
huit mille francs (8000) à compter du premier avril mil neuf  
cent quarante six. Cette somme sera portée au budget  
additionnel de juin mil neuf cent quarante six.

Augmentation de terrain au cimetière: Sur la proposition du  
Maire et Président, le Conseil Municipal a accepté à l'unanimité  
qu'une augmentation soit apportée aux emplacements  
des concessions perpétuelles et trentenaires. Le prix a été porté  
à deux cents francs le mètre carré pour les concessions perpétuelles  
et à cent francs le mètre carré pour les concessions trentenaires.

Sélégues du cadastre: M<sup>e</sup> Campot Joseph et M<sup>e</sup> Allauz J-Louis  
ont été élus à l'unanimité et ont accepté ces fonctions.

Sélégues au Conseil de Discipline des employés communaux: M<sup>e</sup> Shourier  
Frédéric et Bouyer Joseph ont été élus et ont accepté les fonctions.

Joseph Ferdinand a Rozeat  
6<sup>me</sup> de Combis Ch.  
à

apostille le 15 mai de  
Combis.

Je soussigné Joseph Ferdinand  
né le 7 Juillet 1890

m'engage à assurer les fonctions  
de cantonnier communal d'après  
les clauses et conditions ci-après  
enumerées

- 1<sup>o</sup>: Travaillez 8 mois de l'année  
savoir: septembre Octobre Novembre  
Décembre Janvier Février mars et  
Avril et pendant 3 jours par semaine  
à raison de 8 heures par jour
- 2<sup>o</sup>: Assurez l'état des chemins  
durant ces jours de travail
- 3<sup>o</sup>: Assurez les fonctions de tambois  
affiches et ce 3<sup>er</sup> article toute l'année  
les jours de travail seront désignés  
en accord avec l'exploitant au son décret

Bris : je me propose d'accompagner  
et travail pour le prix global  
de quatorze mille cinq cent francs  
15 500F par an

à Roget le 15 mai 1956

Josy et Ferdinand

Maurice Lalande

Monsieur Le Maire de Combiers

Il sousigne .

Il s'engage à assurer le travail  
de cantonnier communal aux conditions  
et voix ci apres enumérées :

1<sup>er</sup> Faire pendant huit mois de l'année,  
les mois de septembre, octobre, novembre,  
décembre, janvier, février, mars, avril, à  
raison de trois jours par semaine durant  
les mois sus cités.

Il s'engage également à assurer  
pendant les journées et mois sus annoncés  
de procéder à l'entretien du cintier et  
assurer la fonction de ton bou affiches,  
pour ce dernier toute l'année.

Sela me représente quatre mois de travail  
je m'engage à l'assurer pour la somme  
de : quatorze mille quatre cent quarante francs  
soit trois mille six cent dix francs par mois

Mes salutations à Monsieur Le maire

Maurice Lalande

~~2 propositions ayant été débattue  
Mme Lalande et M. Jolain Sardoune ont  
le deux propositions paraissant préférable  
Mme Lalande ayant fait le plus gros  
la demande a été décidée par le conseil  
Mme Lalande acceptant l'offre à la somme  
L'atelier comprenant une partie au les Marais  
communautaire du 1er octobre 1946.~~

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE  
MAIRIE DE  
MAREUIL-SUR-BELLE

19.6.46

Monsieur le Maire de la Commune

de Bombers

Mon cher collègue,

La station de maras de Mareuil q'telle a reçu  
ces dernières années la visite de bon nombre d'éleveurs de votre  
commune or, jusque là un nombre assez restreint de communes environnantes ont participé sous forme de subvention aux charges qui découvrent le fonctionnement de ce service (loyer etc...) dont le règlement est effectué par le budget de ma Commune.

C'est pourquoi je vous demande très amicalement  
de vouloir bien envisager lors de l'établissement de votre budget de  
1947 une participation même très modeste au maintien de cette station  
très appréciée de ceux qui s'intéressent à l'élevage.

Malgré les difficultés auxquelles vous vous heurtez pour arriver à un équilibre financier correct, je ne doute pas  
de votre esprit compréhensif pour obtenir de votre conseil municipal  
une subvention qui viendrait épauler les efforts déployés à Mareuil  
pour maintenir et améliorer ce service dont l'importance ne vous  
échappera pas.

Je compte sur votre obligeance pour me faire connaître en temps utile la décision intervenue et d'avance je vous en  
remercie.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire et cher collègue l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Almaut

Fait et délibéré à Chambéry, les jours, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

R. Descombes

J. G. Tardieu  
~~A. J. Tardieu~~

L. Fugy  
~~A. Allary~~

~~A. Clément~~  
~~A. Clément~~

Philippon